

RENTREE 2022 :

Quelques Infos et recommandations (sur STSWEB, ANGE2D, etc..)

Synthèse chronologique

juin

- Réception et MàJ des **nomenclatures** (SIECLE-STS-AGATE/APLON), association MEF-divisions-élèves
- MàJ de la **structure** (STSWEB)
- **Envoyer le PDF des Structures et divisions à votre Observateur Académique (Chantal BORIE : caec-centre@orange.fr)**
- Création des **ressources locales** (STSWEB)
- Export STS → EdT/UdT
- Vérifier que tous les enseignants sont passés par portail.jedeviensenseignant.fr
- **Les Habilitations sur ANGE** : pour éviter de donner vos identifiants de connexion, pensez à demander une habilitation pour la personne qui se connecte à ANGE2D. **A refaire à chaque changement de direction. Pensez également à me signaler le départ d'une personne habilitée de votre Etablissement.**

septembre

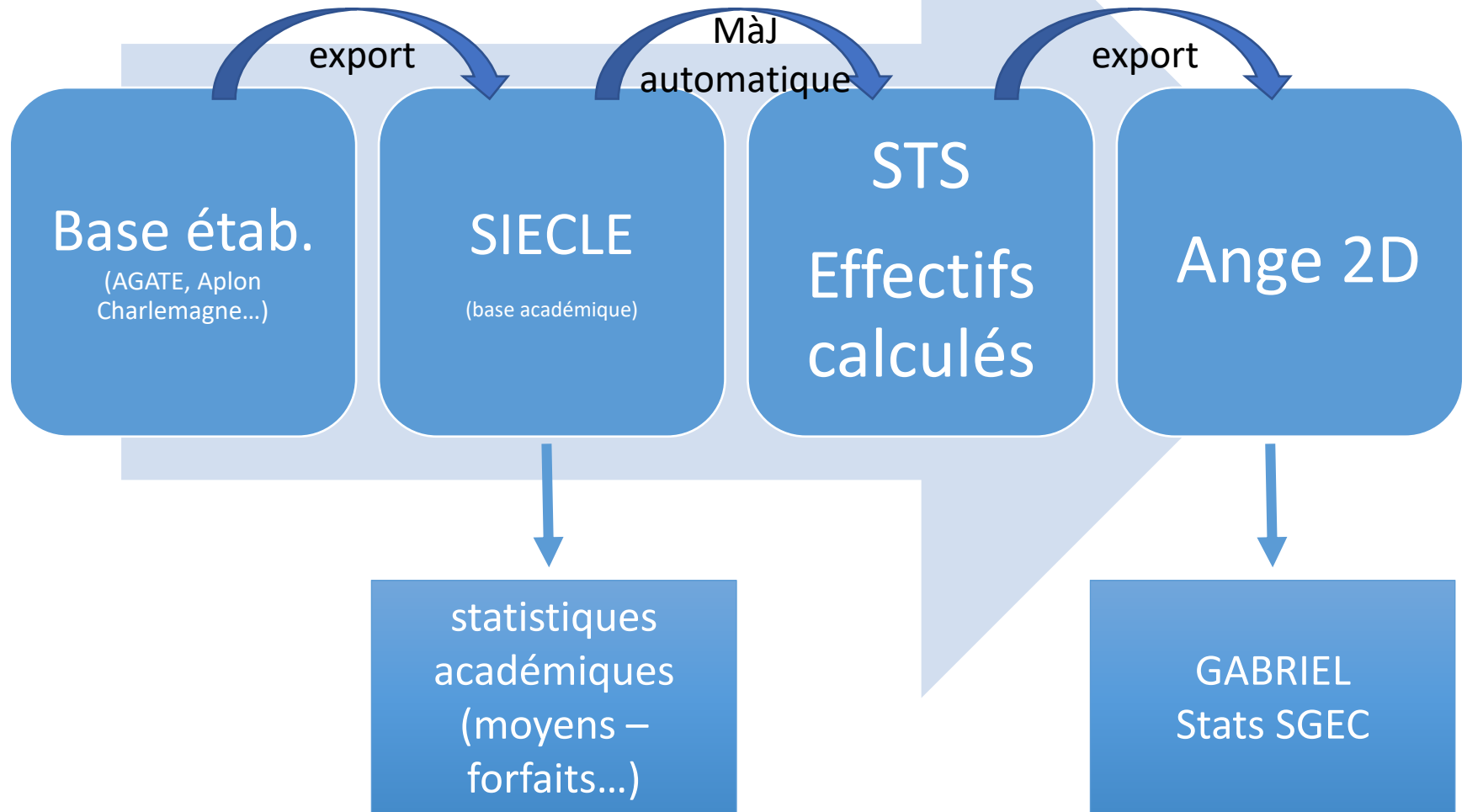
- Sur ANGE2D : Saisie et validation du **flash de rentrée (pour le 2 Sept 2022)**
- Vérifier que tous les enseignants sont passés par portail.jedeviensenseignant.fr
- Sur ANGE2D : **MàJ des enseignants** : indiquer les dates et motifs de fin d'affectation des enseignants qui ont quitté votre Etablissement (Mutation, retraite, etc...).
- **Import dans STS de l'emploi du temps** EdT/UdT -> STSWEB
- **Bascule des services des ressources locales** au fur et à mesure de l'installation des enseignants manquants dans STSWEB.

Synthèse chronologique

octobre

- Transfert des élèves de votre base Etb vers Gabriel
- Sur ANGE2D : MàJ de l'Etablissement (fiche d'identité et infos complémentaire).
- Sur ANGE2D : Recensement des personnels
- Sur STSWEB : **Validation des HSA**
- **Export STS → ANGE2D**
- Sur ANGE2D : **MàJ des enseignants** : éditer et faire signer les fiches individuelles (obligation CNIL), mettre à jour les mails
- Saisir dans ANGE effectifs (garçons-filles) et le nombre d'heures poste de la DHG
- **Vérification** dotation et consommations (sur ANGE)
- **Validation** du tout (sur ANGE)

Les effectifs de l'Enquête Lourde : rappel du circuit des données



Rappel des Consignes et Recommandations

Gestion des ULIS 2D

Les élèves

Principe général : l'ULIS est un dispositif, et les élèves qui en relèvent doivent être affectés à des divisions « ordinaires ».

Si vous avez une ULIS, vous devez trouver les MEF spécifiques dans la table de nomenclatures qui vous est transmise en juin par les services académiques.

Le type de MEF « U » doit être systématiquement affecté, en plus du MEF général, à chaque division accueillant au moins un élève relevant du dispositif ULIS en collège ou en lycée, à l'exception des formations SEGPA qui correspondent à un dispositif de scolarisation particulier.

Les élèves ULIS sont répartis dans les divisions « ordinaires ».

Si chaque division accueillant un élève ULIS s'est bien vu attribuer deux codes MEF (« général » et « ULIS »), on peut, dans le logiciel prestataire (AGATE, APLON, CHARLEMAGNE...), affecter le MEF « ULIS » aux élèves concernés avant de faire la remontée du constat dans SIECLE.

Rappel des Consignes et Recommandations

Gestion des ULIS 2D

Les enseignants

Les services devant les divisions accueillant au moins un élève ULIS sont décrits de manière ordinaire.

Si un enseignant a tout ou partie de son service devant un regroupement d'élèves ULIS, il faut créer un groupe ULIS composé des élèves concernés dans la structure STS et rattacher le service correspondant à ce groupe (on peut utiliser une discipline générique comme « soutien »).

En aucun cas ce type de service ne doit être décrit comme ARE

Rappel des Consignes et Recommandations

Dans Ange2D les effectifs et les moyens d'enseignement sont calculés à partir des services d'enseignement, ce qui suppose :

- Que chaque élément de la structure définie dans STSWEB (division ou demi-division) ait au moins un service d'enseignement décrit
- Il ne doit y avoir de **division sans service rattaché**. Sinon les effectifs ne remontent pas dans ANGE2D.

Ce qu'il ne faut pas faire par exemple :

- ✓ une classe de 6° de 50 élèves entièrement dédoublée, avec tous les services sont rattachés en gr A ou gr B...

Solution : au moins 1 service doit être rattaché à la division 6è

- **La structure STSWEB doit correspondre à la structure « fonctionnelle »** de l'emploi du temps

Deux règles incontournables :

1. Aucun enseignant ne peut entrer dans GABRIEL sans être passé par portail.jedeviensenseignant.fr (décision de l'institution, cf texte sur l'accord collégial)
2. Un Service non intégré dans ANGE2D → effectifs et heures non comptabilisés.

Sont intégrés dans Ange2D

1. Les services des **enseignants installés dans STSWEB** par l'académie, sous réserve qu'ils soient reconnus dans GABRIEL.

→ *Il peut y avoir nécessité de « matcher » un ou plusieurs enseignants STSWEB avec l'une des fiches trouvées dans GABRIEL (sur ANGE2D, aller voir le rapport d'importation, les vérifications requises),*
2. Les services des **enseignants créés dans STSWEB en « ressource locale »** car inconnus ou pas encore installés au moment de l'export

→ *la création des « ressources locales » doit se faire avant le premier export STS vers EDT en juin*
→ *il faut basculer le service de chacune de ces ressources sur l'enseignant correspondant dès qu'il est installé dans STSWEB, avant l'export vers ANGE2D en Octobre*
→ *les services « ressources locales » non basculés seront comptabilisés dans Ange2D (heures, effectifs) mais on perd les données relatives à l'enseignant*